

## Principes de conception communautaire – Commentaires du Comité de gestion du bruit de YVR

Dans le cadre de l'adoption du Protocole de communications et de consultation sur les modifications à l'espace aérien et de l'élaboration future de procédures relatives à la qualité de navigation requise, le Comité de gestion du bruit aéronautique de YVR a déterminé les « principes de conception communautaire » suivants visant à aider les concepteurs de l'espace aérien à tenir compte des considérations de la collectivité lors de l'élaboration de nouveaux itinéraires et de nouvelles procédures.

Les procédures relatives à l'espace aérien sont élaborées conformément aux normes prescrites par Transports Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale afin d'assurer la sécurité des aéronefs. Par conséquent, il y a souvent très peu de souplesse lors de l'élaboration de nouvelles procédures. Les principes de conception communautaire ont pour but de faciliter l'évaluation des options chaque fois qu'il est possible de faire preuve de souplesse dans la conception de l'espace aérien afin de réduire au minimum les répercussions du bruit sur les collectivités sans compromettre la sécurité.

Voici les principes de conception communautaire suggérés par le comité :

- dans la mesure du possible, faire passer les nouveaux itinéraires au-dessus de zones moins sensibles au bruit et moins peuplées, comme l'eau, les zones industrielles et commerciales, les zones agricoles et les autoroutes;
- examiner les options permettant de réduire au minimum les problèmes actuels des collectivités lors de la conception de nouveaux itinéraires; toutefois, veiller à ce que l'atténuation du bruit exercée pour une collectivité ne se fasse pas au détriment d'une autre;
- dans la mesure du possible, envisager d'alterner ou de randomiser les itinéraires privilégiés;
- évaluer les effets sonores et visuels des nouveaux itinéraires;
- utiliser la technologie pour réduire le bruit (p. ex., approche/descente au ralenti);
- explorer les options de réduction du bruit en examinant les types d'aéronefs et les procédures disponibles;
- distinguer les zones actuellement exposées au bruit des zones nouvellement exposées au bruit lors de l'évaluation des nouveaux itinéraires;
- collaborer avec les administrations locales pendant la planification des nouveaux itinéraires et la communication avec les résidents;
- étudier les pratiques exemplaires de gestion et les exemples de réussite d'autres aéroports qui ont procédé à des modifications de l'espace aérien;
- lors de la sélection de nouveaux itinéraires à mettre au point, envisager et prioriser de nouveaux itinéraires qui pourraient être avantageux pour les zones très bruyantes et touchées par le trafic aérien, en se concentrant sur les zones actuellement les plus exposées aux arrivées ou aux départs, et explorer des façons d'atténuer les effets;

- tenir compte de la topographie lors de l'élaboration des itinéraires (au-dessus du niveau de la mer ou du sol) et des endroits où les aéronefs descendent et interceptent les systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS);
- tenir compte du moment et de l'endroit où les aérofreins et les déporteurs sont utilisés dans l'espace aérien de Vancouver;
- créer une occasion de consultation au début du processus et faire participer les administrations locales;
- évaluer pleinement les répercussions du changement d'itinéraire sur les collectivités nouvellement touchées;
- tenir compte du type de surface du sol (p. ex., eau, forêt, etc.) qui sera survolée;
- évaluer les répercussions du guidage hors des itinéraires publiés lors de la conception de nouveaux itinéraires.